

BUREAU DU VENDREDI 12 MAI 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 5 mai 2023 s'est réuni le 12 Mai 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
- Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
- Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
- Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
- Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
- Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice-Présidente
- Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
- Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
- Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN

- Roland TABART - Maire d'ARZON
- Patrick EVENO - Maire de BADEN
- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
- Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
- Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
- Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE (départ à 10h)
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
- Sylvie SCULO - Maire de SENE
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
- Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Michel GUERNEVE à partir de 10h

Ont été représentés :

- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON est représenté par Philippe GUYOT

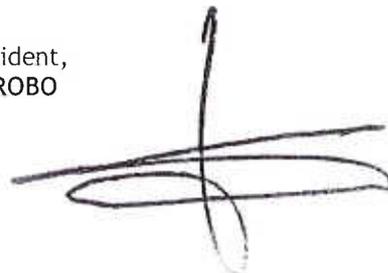
Ont été excusés :

- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président

Ont été absents :

- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 12 MAI 2023

COMMANDE PUBLIQUE

**CONSTRUCTION DU CENTRE D'INTERPRETATION OSTREAPOLIS
SUR LA COMMUNE DE LE TOUR DU PARC**

MARCHE N° 2020.147

LOT N° 11 « ELECTRICITE »

AVENANT N° 2

Suite à des échanges en phase exécution entre les lots "menuiseries extérieures" et "électricité", il s'avère que le raccordement électrique des BSO au niveau des sheds des salles d'exposition n'est pas prévu dans les travaux de chacune des deux entreprises.

Cette décision a donc pour objet de prendre en compte ces travaux de raccordement pour un montant de 2 242,06 € HT.

Le nouveau montant des travaux s'établit comme suit :

Offre de base	137 933,50 € HT
Avenant n° 1	18 203,95 € HT
Avenant n° 2	2 242,06 € HT
Montant du marché	158 379,51 € HT

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 2 avec la société SVEG ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 12 MAI 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 5 mai 2023 s'est réuni le 12 Mai 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
- Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
- Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
- Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
- Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
- Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice-Présidente
- Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
- Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
- Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELLEN

- Roland TABART - Maire d'ARZON
- Patrick EVENO - Maire de BADEN
- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
- Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
- Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
- Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE (départ à 10h)
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
- Sylvie SCULO - Maire de SENE
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
- Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Michel GUERNEVE à partir de 10h

Ont été représentés :

- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON est représenté par Philippe GUYOT

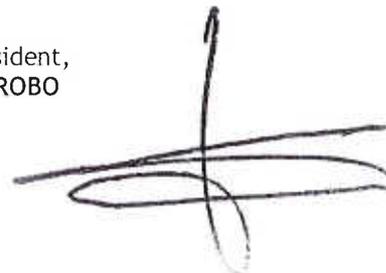
Ont été excusés :

- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président

Ont été absents :

- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 12 MAI 2023

COMMANDE PUBLIQUE

**CONSTRUCTION DU CENTRE D'INTERPRETATION OSTREAPOLIS
SUR LA COMMUNE DE LE TOUR DU PARC**

MARCHE N° 2020.147

LOT N° 18 « ECLAIRAGE SCENOGRAPHIQUE »

AVENANT N° 1

Lors des interfaces sur le chantier entre les lots "Electricité CFO/CFA", "Eclairage scénographique" et "équipements multimédia", il est apparu une incohérence entre le type d'équipement choisi (standard) et le type de pilotage prévu (DALI) dans la salle d'exposition temporaire.

Aussi, pour assurer une bonne flexibilité du contrôle des appareils d'éclairage en fonction des expositions temporaires présentées, la maîtrise d'oeuvre a demandé à l'entreprise de remplacer les équipements standards par du matériel DALI. Un ajustement des quantités a également été effectué concernant les équipements de la salle d'exposition permanente.

Cette décision a pour objet de prendre en compte ces modifications pour un montant de 3 313,61 € HT.

Le nouveau montant des travaux s'établit comme suit :

Offre de base	36 549,74 € HT
Avenant n° 1	3 313,61 € HT
Montant du marché	39 863,35 € HT

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 avec la société SDEL VIDEO TELECOM ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 12 MAI 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 5 mai 2023 s'est réuni le 12 Mai 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice-Présidente
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELLEN
-
- Roland TABART - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
 - Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
 - Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
 - Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE (départ à 10h)
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Michel GUERNEVE à partir de 10h

Ont été représentés :

- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON est représenté par Philippe GUYOT

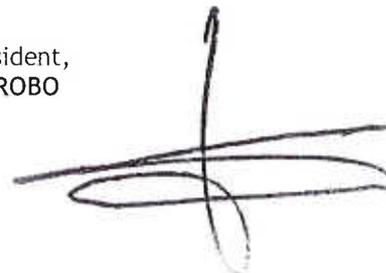
Ont été excusés :

- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président

Ont été absents :

- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 12 MAI 2023

MARCHES PUBLICS

**CONSTRUCTION DU CENTRE D'INTERPRETATION OSTREAPOLIS
SUR LA COMMUNE DE LE TOUR DU PARC**

MARCHE N° 2020.147

LOT N° 20 « AMENAGEMENTS EXTERIEURS »

AVENANT N° 2

A la demande du maître d'ouvrage, des aménagements paysagers ont été réalisés jusqu'en limite des parcelles privées du lotissement Bénéat (curage du fossé nord et raccordement engazonné). Cette emprise était initialement hors périmètre du projet.

Cette décision a pour objet de prendre en compte ces travaux supplémentaires pour un montant de 3 306 € HT.

Le nouveau montant des travaux s'établit comme suit :

Offre de base	139 850,00 € HT
Avenant n° 1	9 748,11 € HT
Avenant n° 2	3 306,00 € HT
Montant du marché	152 904,11 € HT

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 2 avec la société DUVAL PAYSAGE ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 12 MAI 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 5 mai 2023 s'est réuni le 12 Mai 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
- Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
- Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
- Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
- Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
- Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice-Présidente
- Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
- Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
- Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN

- Roland TABART - Maire d'ARZON
- Patrick EVENO - Maire de BADEN
- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
- Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
- Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
- Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE (départ à 10h)
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
- Sylvie SCULO - Maire de SENE
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
- Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Michel GUERNEVE à partir de 10h

Ont été représentés :

- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON est représenté par Philippe GUYOT

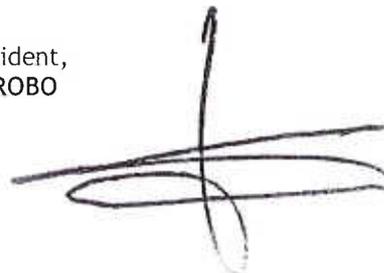
Ont été excusés :

- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président

Ont été absents :

- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 12 MAI 2023

MARCHES PUBLICS

**PRESTATIONS D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE PORTANT SUR LA SECURISATION
DU SYSTEME D'INFORMATION INDUSTRIEL DES REGIES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT
DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION**

MARCHE N° 2021.119

AVENANT N° 1

Le marché " Sécurisation du système d'information industriel des régies eau et assainissement de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération" a été lancé une première fois selon une procédure d'appel d'offres ouvert. Ce marché a été déclaré sans suite en raison de son infructuosité (aucune offre).

Une procédure sans publicité ni en concurrence a été mise en oeuvre avec un candidat. Après analyse de l'offre de ce candidat, celle-ci a été déclarée irrégulière car non conforme sur plusieurs aspects techniques.

Le marché a été relancé selon une procédure d'appel d'offres ouvert après reprise du CCTP.

Cette décision a pour objet de prendre en compte les prestations supplémentaires liées à la relance du marché (reprise du CCTP, analyse des offres) pour un montant de 5 600 € HT.

Le nouveau montant des travaux s'établit comme suit :

Offre de base	108 800 € HT
Avenant n° 1	5 600 € HT
Montant du marché	114 400 € HT

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 avec la société SNEF TECHNOLOGIES ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 12 MAI 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 5 mai 2023 s'est réuni le 12 Mai 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
- Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
- Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
- Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
- Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
- Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice-Présidente
- Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
- Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
- Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN

- Roland TABART - Maire d'ARZON
- Patrick EVENO - Maire de BADEN
- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
- Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
- Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
- Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE (départ à 10h)
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
- Sylvie SCULO - Maire de SENE
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
- Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Michel GUERNEVE à partir de 10h

Ont été représentés :

- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON est représenté par Philippe GUYOT

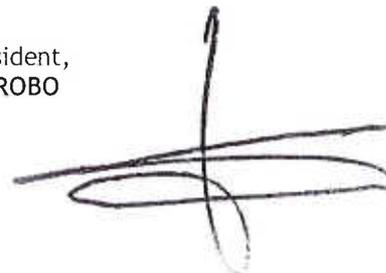
Ont été excusés :

- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président

Ont été absents :

- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 12 MAI 2023

MARCHES PUBLICS

**MISSION DE COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET
DE PROTECTION DE LA SANTE (SPS)
DANS LE CADRE DU PROJET POLE D'ECHANGES MULTIMODAL GARE DE VANNES**

MARCHE N° 2023.029

AVENANT N° 1

Cette mission SPS a été lancée pour les deux marchés du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare de Vannes, à savoir :

- l'aménagement des espaces publics du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) - Gare de Vannes
- la réalisation d'une passerelle de franchissement du réseau ferré en gare de Vannes.

Pour faciliter la gestion de ces deux opérations, il est décidé de prévoir, contrairement à ce qui avait été prévu initialement, pour chacun de ces deux marchés :

- un DIUO
- un registre journal
- un CISSCT.

Cette décision a pour objet de prendre en compte les prestations supplémentaires pour un montant de 1 800 € HT.

Le nouveau montant des travaux s'établit comme suit :

Offre de base	26 730 € HT
Avenant n° 1	1 800 € HT
Montant du marché	28 530 € HT

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 avec la société SOCOTEC CONSTRUCTION SAS ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 12 MAI 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 5 mai 2023 s'est réuni le 12 Mai 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
- Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
- Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
- Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
- Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
- Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice-Présidente
- Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
- Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
- Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELLEN

- Roland TABART - Maire d'ARZON
- Patrick EVENO - Maire de BADEN
- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
- Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
- Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
- Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE (départ à 10h)
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
- Sylvie SCULO - Maire de SENE
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
- Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Michel GUERNEVE à partir de 10h

Ont été représentés :

- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON est représenté par Philippe GUYOT

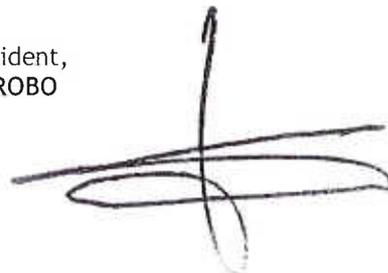
Ont été excusés :

- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président

Ont été absents :

- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 12 MAI 2023

COMMANDE PUBLIQUE

**MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT CYCLABLE
EN SITE PROPRE DE LA ROUTE DE SAINTE ANNE**

MARCHE N° 2021.058

AVENANT N° 2

Cette décision a pour objet de

- Rectifier le montant de maîtrise d'oeuvre indiqué à l'avenant n° 1 : il convient de lire 129 823,82 € HT et non 129 923,81 € HT.
- Fixer le montant des honoraires de maîtrise d'oeuvre en tenant compte :
 - des travaux supplémentaires relevant de l'avenant n° 1
 - des travaux complémentaires devenus nécessaires suite aux études de maîtrise d'oeuvre : sécurisation des giratoires, passerelle, mise aux normes des arrêts de bus, ...

Le montant définitif des travaux étant porté à 2 762 582 € HT ; le montant du marché de maîtrise d'oeuvre s'élève à 165 478,66 € HT (taux d'honoraires à 5,99 %).

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 2 avec le groupement **SERVICAD INGENIEURS CONSEILS / STRATERA / AGENCE UNIVERS** ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 12 MAI 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 5 mai 2023 s'est réuni le 12 Mai 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice-Présidente
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELLEN
-
- Roland TABART - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
 - Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
 - Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
 - Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE (départ à 10h)
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Michel GUERNEVE à partir de 10h

Ont été représentés :

- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON est représenté par Philippe GUYOT

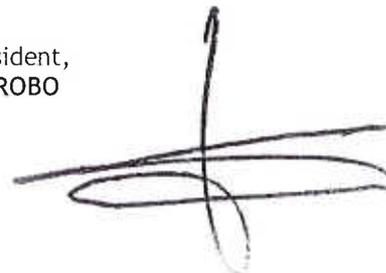
Ont été excusés :

- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président

Ont été absents :

- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 12 MAI 2023

COMMANDE PUBLIQUE

**ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE PORTANT SUR DES TRAVAUX
SUR LES COURS D'EAU D'UNE PARTIE DES BASSINS VERSANTS
AU TITRE DE LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES**

MARCHE N° 2022.043

LOT N° 1 « TRAVAUX SUR LIT MINEUR »

AVENANT N° 2

Des travaux supplémentaires non prévus au marché initial sont à réaliser :

En effet, en zone urbaine, la présence des eaux pluviales qui se rejettent directement au cours d'eau est très impactant.

Lors de la mise en œuvre des programmes de restauration de cours d'eau, il y a l'obligation d'aménager les sorties afin de limiter au maximum les impacts sur les cours d'eau. Ces aménagements entraînent un surcoût dans la mise en œuvre des travaux (non prévu dans le programme initial).

Il est, de plus, nécessaire de remettre en état les chemins qui sont en bordure de cours d'eau suite au passage des engins pour la mise en œuvre des travaux.

Cette décision a pour objet d'augmenter le seuil maximum de commandes sur la période initiale du marché afin de réaliser ces travaux. Ce seuil est porté à 413 750 € HT.

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 2 avec la société CALOU TP ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 12 MAI 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 5 mai 2023 s'est réuni le 12 Mai 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
- Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
- Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
- Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
- Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
- Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice-Présidente
- Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
- Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
- Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELLEN

- Roland TABART - Maire d'ARZON
- Patrick EVENO - Maire de BADEN
- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
- Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
- Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
- Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE (départ à 10h)
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
- Sylvie SCULO - Maire de SENE
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
- Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Michel GUERNEVE à partir de 10h

Ont été représentés :

- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON est représenté par Philippe GUYOT

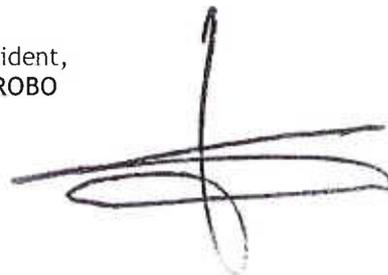
Ont été excusés :

- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président

Ont été absents :

- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 12 MAI 2023

COMMANDE PUBLIQUE

**PRESTATIONS PORTANT SUR LA REALISATION DE DIAGNOSTICS DE RESEAUX
D'ASSAINISSEMENT PAR INSPECTION TELEVISEE SUR LE SECTEUR URBAIN ET
PERIURBAIN DU TERRITOIRE DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION**

MARCHE N° 2021.169

AVENANT N° 1

Cette décision a pour objet d'ajouter un nouveau prix au bordereau des prix unitaires :

- Géo référencement des réseaux détectés, regards de visite, boîtes de branchements y compris fourniture d'un fichier shape (x, y, z avec profondeur et identifiant). Montant au ml : 0,70 € HT.

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 avec la société CEQ OUEST (Contrôle Environnement Qualité) ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 12 MAI 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 5 mai 2023 s'est réuni le 12 Mai 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
- Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
- Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
- Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
- Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
- Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice-Présidente
- Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
- Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
- Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELLEN

- Roland TABART - Maire d'ARZON
- Patrick EVENO - Maire de BADEN
- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
- Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
- Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
- Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE (départ à 10h)
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
- Sylvie SCULO - Maire de SENE
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
- Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Michel GUERNEVE à partir de 10h

Ont été représentés :

- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON est représenté par Philippe GUYOT

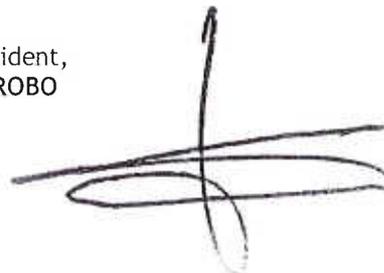
Ont été excusés :

- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président

Ont été absents :

- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 12 MAI 2023

COMMANDE PUBLIQUE

COMMUNE DE VANNES

**AMENAGEMENT DES RESEAUX DE LA RUE REYNIER, DE LA RUE DE ROHAN
ET AU SEIN DE L'OPERATION IMMOBILIERE**

MARCHE N° 2022.016

AVENANT N° 1

Cette décision a pour objet de prendre en compte :

- des travaux supplémentaires non prévus initialement en lien avec l'Opération d'Aménagement Programmée (OAP) Ste Claire réalisée par la société NEXITY.
- des prix nouveaux à intégrer au bordereau des prix unitaires

• Travaux supplémentaires

La convention, signée en début d'année entre les deux parties, prévoit :

- la création par NEXITY d'un réseau EP public en servitude sur leur parcelle privée
- la réalisation par GMVA de la viabilisation et les raccordements de leur opération aux réseaux de la collectivité.

Ces travaux de raccordement, non prévus initialement, engendrent un coût de travaux supplémentaires d'un montant de 41 640,63 € HT.

Le nouveau montant des travaux s'établit comme suit :

Offre de base	247 936,70 € HT
Avenant n° 1	41 640,63 € HT
Montant du marché	289 577,33 € HT

Cet avenant est à porter sur la tranche ferme.

• Prix nouveaux

Les prix nouveaux suivants sont à intégrer au bordereau des prix unitaires :

n°	Désignation	U	Quantités	Prix unitaire
PN n° 1	Canalisation fonte INTEGRAL diamètre 200 mm	ml	14	161
PN n° 2	Culotte de branchement fonte diamètre DN200 x diam160	u	3	290
PN n° 3	Réalisation de lignes continues ou discontinues en peinture de couleur blanche - Largeur 10 cm	ml	58	15

Mise en ligne le 12/05/2023

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Affiché le

ID : 056-200067932-20230512-230512_DEC11-AU

PN n° 4	Fourniture et pose de bande d'éveil de vigilance préfabriquées en thermoplastique de couleur blanche de largeur 587,5 mm, colle y compris	u	1	200
PN n° 5	Réalisation de bandes en peinture de couleur blanche. Largeur 50 cm	ml	22	25
PN n° 6	Réalisation de flèches ou figurines pour voie cyclable en peinture de couleur blanche	u	3	50
PN n° 7	Dépose, chargement, transport et traitement des déchets amiantés canalisation en amiante ciment DN200, comprenant, l'installation de chantier pour travaux de désamiantage, l'Elaboration d'un mode opératoire amiante SS4	ft	1	3900

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 avec la société SOGEA OUEST TP ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 12 MAI 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 5 mai 2023 s'est réuni le 12 Mai 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice-Présidente
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELLEN
-
- Roland TABART - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
 - Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
 - Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
 - Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE (départ à 10h)
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Michel GUERNEVE à partir de 10h

Ont été représentés :

- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON est représenté par Philippe GUYOT

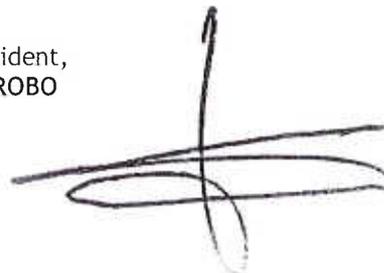
Ont été excusés :

- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président

Ont été absents :

- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 12 MAI 2023

MARCHES PUBLICS

TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESERVOIRS D'EAU POTABLE

MARCHE N° 2021.141

AVENANT N° 4

Cette décision a pour objet de prendre en compte des modifications du programme concernant les ouvrages de Saint-Guen 1 et Saint-Guen 2. Ces modifications engendrent une moins-value d'un montant de 71 436 € HT.

Le nouveau montant des travaux s'établit comme suit :

Offre de base (toutes tranches confondues)	2 932 495,00 € HT
Avenant n° 1	32 811,00 € HT
Avenant n° 2	12 615,00 € HT
Avenant n° 3	Sans incidence financière
Avenant n° 4	-71 436,00 € HT
Montant du marché	2 906 485,00 € HT

L'avenant n° 4 porte sur la tranche ferme du marché.

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 4 avec la société TSM ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 12 MAI 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 5 mai 2023 s'est réuni le 12 Mai 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
- Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
- Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
- Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
- Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
- Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice-Présidente
- Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
- Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
- Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN

- Roland TABART - Maire d'ARZON
- Patrick EVENO - Maire de BADEN
- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
- Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
- Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
- Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE (départ à 10h)
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
- Sylvie SCULO - Maire de SENE
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
- Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Michel GUERNEVE à partir de 10h

Ont été représentés :

- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON est représenté par Philippe GUYOT

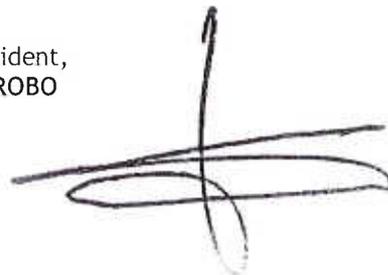
Ont été excusés :

- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président

Ont été absents :

- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 12 MAI 2023

COMMANDE PUBLIQUE

FOURNITURE DE SERVICES INTERNET DU SIEGE ET DES SITES DISTANTS

MARCHE N° 2023.071

LANCEMENT DU MARCHE

Une consultation des entreprises doit être lancée selon une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° et sous la forme d'un accord-cadre avec maximum en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

La durée de l'accord-cadre est de deux ans, reconductible une fois deux ans.

Les prestations sont réparties en deux lots définis comme suit :

Lot(s)	Désignation	Seuil maximum par période
01	Accès internet du siège de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération en fibre optique	44 000 € HT
02	Accès internet des sites distants portant sur des accès xDSL internet	10 000 € HT

Il vous est proposé :

- *de lancer une consultation des entreprises pour le marché visé en objet selon la procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à contracter ce marché, conformément à l'article L. 5211-9 du Code général des collectivités territoriales ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 12 MAI 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 5 mai 2023 s'est réuni le 12 Mai 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
- Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
- Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
- Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
- Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
- Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice-Présidente
- Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
- Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
- Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN

- Roland TABART - Maire d'ARZON
- Patrick EVENO - Maire de BADEN
- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
- Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
- Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
- Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE (départ à 10h)
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
- Sylvie SCULO - Maire de SENE
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
- Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Michel GUERNEVE à partir de 10h

Ont été représentés :

- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON est représenté par Philippe GUYOT

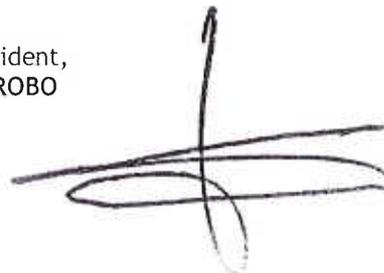
Ont été excusés :

- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président

Ont été absents :

- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 12 MAI 2023

COMMANDE PUBLIQUE

FOURNITURE ET MARQUAGE D'OBJETS PROMOTIONNELS

LANCEMENT DU MARCHÉ

Une consultation des entreprises doit être lancée pour le marché visé en objet, selon une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° et sous la forme d'un accord-cadre avec maximum en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-12 du Code de la commande publique qui donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents.

L'accord-cadre à marchés subséquents sera conclu pour une durée d'un an, reconductible deux fois un an.

Cet accord-cadre sera attribué à trois opérateurs économiques (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres) qui seront remis en concurrence à la survenance de chaque besoin.

Le seuil maximum de commandes est fixé à 36 000 € HT/an.

Il vous est proposé :

- *de lancer une consultation des entreprises pour le marché visé en objet selon la procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à contracter ce marché, conformément à l'article L. 5211-9 du Code général des collectivités territoriales ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 12 MAI 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 5 mai 2023 s'est réuni le 12 Mai 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
- Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
- Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
- Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
- Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
- Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice-Présidente
- Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
- Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
- Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN

- Roland TABART - Maire d'ARZON
- Patrick EVENO - Maire de BADEN
- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
- Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
- Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
- Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE (départ à 10h)
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
- Sylvie SCULO - Maire de SENE
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
- Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Michel GUERNEVE à partir de 10h

Ont été représentés :

- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON est représenté par Philippe GUYOT

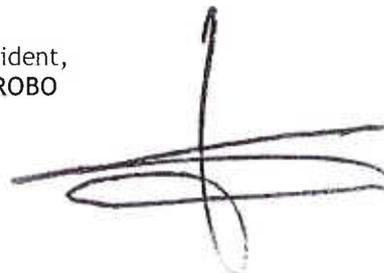
Ont été excusés :

- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président

Ont été absents :

- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 12 MAI 2023

COMMANDE PUBLIQUE

**DIFFUSION BOITES AUX LETTRES DU MAGAZINE
DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION**

LANCEMENT DU MARCHÉ

Une consultation des entreprises doit être lancée pour le marché visé en objet selon une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° et sous la forme d'un accord-cadre avec maximum en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-12 du Code de la commande publique qui donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents.

L'accord-cadre à marchés subséquents sera conclu pour une durée d'un an, reconductible une fois un an. Il sera attribué à un opérateur économique.

Le seuil maximum de commandes est fixé à 45 000 € HT/an.

Il vous est proposé :

- *de lancer une consultation des entreprises pour le marché visé en objet selon la procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à contracter ce marché, conformément à l'article L. 5211-9 du Code général des collectivités territoriales ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 12 MAI 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 5 mai 2023 s'est réuni le 12 Mai 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice-Présidente
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN
-
- Roland TABART - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
 - Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
 - Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
 - Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE (départ à 10h)
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Michel GUERNEVE à partir de 10h

Ont été représentés :

- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON est représenté par Philippe GUYOT

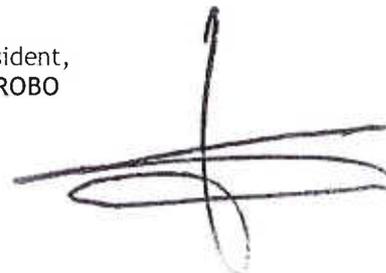
Ont été excusés :

- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président

Ont été absents :

- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 12 MAI 2023

MARCHES PUBLICS

**TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU CENTRE DE SECOURS SUR LA
COMMUNE DE L'ILE D'ARZ**

MARCHE N° 2021.070

LOT N° 3

« COUVERTURE ARDOISE ET BARDAGE ACIER »

AVENANT N° 1

Cette décision a pour objet de prendre en compte les travaux en plus-value et moins-value suivants :

- en plus-value : fourniture et pose de ventilation de VS et fourniture d'une canne de Vélux :
+ 225 € HT
- en moins-value : suppression d'un cross diamètre 80 mm et fourniture d'anneaux métalliques :
- 435 € HT.

Le nouveau montant des travaux s'établit comme suit :

Offre de base	44 412,50,00 € HT
Avenant n° 1	-210,00,00 € HT
Montant du marché	44 202,50,00 € HT

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 avec la SARL Riwal PREVOT ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ